

---

**AVIS DE DIVIDENDE**

**Montréal, le 4 mars 2009** – Lors de sa réunion du 4 mars 2009, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a déclaré un dividende trimestriel régulier de 34 cents par action sur les actions ordinaires payable le 1<sup>er</sup> mai 2009 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour l'année 2009, tous les dividendes déclarés seront considérés comme des dividendes déterminés, à moins d'avis contraire. Le dividende sur les actions ordinaires déclaré le 4 mars 2009 est considéré comme un dividende déterminé pour les fins d'impôts.

– 30 –

Renseignements :

**Gladys Caron**

Vice-présidente,

Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs

Bureau : 514 284-4500, poste 7511

Cellulaire : 514 893-3963

[gladys.caron@banquelaurentienne.ca](mailto:gladys.caron@banquelaurentienne.ca)